

# Conseil du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne

MARDI 24 SEPTEMBRE 2019  
14 heures 30

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

/ 2 DEC. 2019

## DEFI ALLIER : SUITES ET PERSPECTIVES

CONTROLÉ DE LÉGALITÉ

Le Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne s'est réuni le 24 septembre 2019 à 14H30 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

### Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. Frédéric AGUILERA - Président,  
M. Dominique ADENOT, M. Marcel ALEDO, M. Bertrand BARRAUD, M. Frédéric BONNICHON, Mme Marion CANALES, M. Jacques DE CHABANNES, M. Bernard FERRIERE, M. Joseph GAILLARD, M. Roger GARDES, M. Henri GISSELBRECHT, M. Jean-Claude GUILLON, M. Jean-Sébastien LALOY, Mme Isabelle LAVEST, M. Christian MELIS, M. Gilles PAULET, M. Daniel PEYNON, M. Hervé PRONONCE, M. François RAGE, M. Bernard VEISSIERE, M. Gilles VOLDOIRE,

### Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. Christian ARVEUF, ayant pouvoir à M. Christian MELIS  
M. Jean-Paul BACQUET, ayant donné pouvoir à M. Bernard VEISSIERE  
M. Olivier BIANCHI, ayant donné pouvoir à M. François RAGE  
M. Jean-Jacques FAUCHER, ayant pouvoir à Mme Marion CANALES  
M. Gabriel MAQUIN ayant donné pouvoir à M. Joseph GAILLARD  
M. Patrick MONTAGNER, ayant pouvoir à M. Daniel PEYNON  
M. Pierre RIOL, ayant donné pouvoir à M. Henri GISSELBRECHT

### Étaient excusés :

M. Tony BERNARD, M. Nicolas BONNET, M. Jean-Pierre BRENAS, M. Jean-Christophe CERVANTES, M. Luc CHAPUT, M. Serge CHARLEMAGNE, M. Cyril CINEUX, M. Jean-Jacques FAUCHER, Mme Danièle GILBERT, M. Claude NOWOTNY, M. Bertrand PASCIUTO, M. Pierre PECOUL, M. Pascal PIGOT,

**Conseillers en exercice : 40**

**Conseillers présents : 21**

**Conseillers représentés : 0**

**Conseillers ayant donné pouvoir : 7**

**Total votants : 28**

### Rappel de l'existant

Dès sa création en 2013, le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne a mis la rivière Allier au cœur de ses travaux et réflexions, en se donnant trois axes d'intervention :

- Construire une stratégie de réappropriation de l'axe Allier,
- Coordonner les projets de développement de la voie verte de Brioude à Vichy,
- Organiser une conférence annuelle du Val d'Allier.

Ces trois axes, émergents dans les premières années du Pôle, ont évolué pour s'adapter aux évolutions de contexte. Ainsi, dans la continuité de cette feuille de route initiale, le Pôle a, en 2018 et 2019, animé et porté deux études exploratoires et innovantes :

- La première autour du positionnement de la rivière Allier comme axe de développement touristique. Résumée sous le titre « **Route de l'Allier et mise en réseau des maisons de site** », cette démarche a mobilisé les acteurs politiques, techniques et économiques du tourisme, de l'environnement et de l'aménagement territorial ;
- La seconde consacrée à la **faisabilité d'un Observatoire de la rivière Allier** a permis de mobiliser un partenariat scientifique et technique autour de la rivière.

Parallèlement, le Pôle métropolitain est associé aux travaux et réflexions des autres acteurs locaux mobilisés autour du projet de V70, la véloroute - voie verte en bord d'Allier, et réunis dans le comité d'itinéraire animé et piloté par la Région (Conseils départementaux du Puy-de-Dôme, de l'Allier, de la Haute-Loire, PETR du Grand Clermont, EPCI limitrophes de la rivière, ...).

Toutes ces dynamiques se conjuguent pour positionner la rivière Allier comme un levier de développement touristique et territorial pour les territoires auvergnats, voir plus largement du Massif Central.

### Le reste à faire

À l'issue de ces deux années d'études, plusieurs actions et réflexions restent à approfondir. Ainsi, il conviendrait notamment de :

1. Diffuser, sur et au-delà de son périmètre institutionnel, les résultats des réflexions conduites en 2018 et 2019 par le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne : organiser une conférence du Val d'Allier, diffuser les synthèses des rapports, réaliser des vidéos ...
2. Fédérer les acteurs autour d'un acte d'engagement commun et fondateur, de type « Charte », a minima sur le périmètre du Pôle métropolitain
3. Assister les pôles structurants les plus avancés dans l'émergence et la concrétisation de leur projet de Maison de site par exemple à travers la réalisation d'études pré-opérationnelles
4. Mettre en œuvre le réseau des pôles structurants (dont la tête de réseau) dans un objectif de fonctionnement autonome et coordonné dans les deux ans
5. Animer une réflexion autour des usages illicites de la rivière (baignade, gens du voyage)
6. Expérimenter la mise en œuvre du volet fréquentation / usages en proposant une méthode et des modalités de mise en œuvre
7. Contribuer à la montée en compétences des acteurs concernés par la gestion de l'axe fluvial : collectivités, associations environnementales, professionnels du tourisme et des loisirs, acteurs économiques, recherche et développement...

### La fin du dispositif Happi Montana

Afin de poursuivre dans cette voie, le Conseil du Pôle métropolitain du 20 mars 2019 avait choisi de se porter candidat à la phase 2 du dispositif Happi Montana, porté par Macéo.

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Cette candidature positionnait le Pôle métropolitain sur cinq ans, dans le cadre d'un accord de consortium entre acteurs publics et privés tels que notamment l'université (Fédération des Recherches en Environnement – FRE), l'association Allier Sauvage et un groupement de sociétés d'études spécialisées, pour un montant total de **2.500.000 €, subventionnables à 50% par le PIA**.

Plus de la moitié de ce montant était fléché sur de l'investissement immobilier pour les deux ou trois maisons de site les plus avancées. Le reste de la candidature consistait en des prestations intellectuelles (rédaction d'une Charte des acteurs, développement de la filière Formation, mise au point du volet Fréquentation, ...), des prestations de services (enquêtes qualitatives, conférence annuelle, inventaires des usages illicites, ...) et en l'achat de matériel pour la mise en œuvre de la mesure de la Fréquentation (8 éco-compteurs, 10 caméras).

Le 2 juillet 2019, le Secrétariat Général pour l'Investissement a informé Macéo que le projet Happi Montana n'était pas retenu.

### Les autres pistes de financement

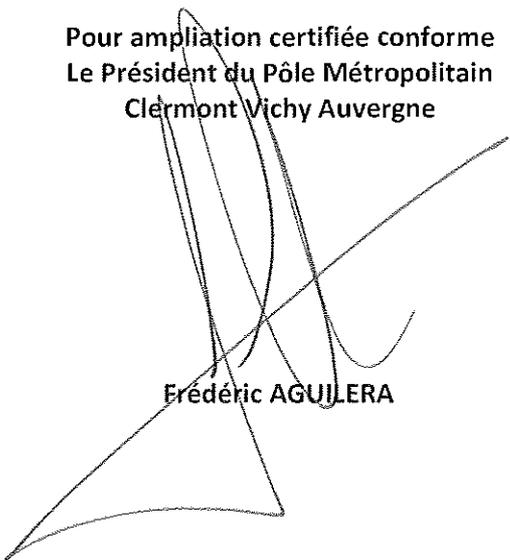
En mai 2019, l'équipe technique du Pôle métropolitain avait rencontré le **Commissariat Général à l'Égalité des Territoires du Massif Central** pour envisager d'autres pistes de financements au titre de la rivière Allier (cf compte-rendu du conseil du Pôle métropolitain du 14 mai 2019). Il est ainsi envisagé de déposer un dossier de demande de financement au comité de programmation du 9 octobre 2019 pour un poste d'animateur afin de poursuivre les réflexions engagées.

Parallèlement, des rapprochements sont en cours à l'initiative du PETR du Grand Clermont avec les **territoires LEADER** présents sur le périmètre du Pôle métropolitain, afin de financer un poste d'animateur « Rivière Allier » via le volet Coopération du programme européen. Une rencontre a lieu le 24 septembre 2019 dans la matinée avec les GAL Grand Clermont, Pays de Vichy Auvergne, Pays d'Issoire, Pays de Lafayette (43) et Pays Bourbonnais (03) afin de présenter le reste à faire des études Allier du Pôle métropolitain, et de recueillir l'intérêt des GAL pour un financement commun.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est acté :

- **De valider l'engagement du Pôle métropolitain pour la réalisation du reste à faire sur le Défi Allier, et notamment la recherche de financements pour un poste d'animateur « Rivière Allier » ;**
- **D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout acte ou document utile à l'exécution de la présente délibération.**

Pour ampliation certifiée conforme  
Le Président du Pôle Métropolitain  
Clermont Vichy Auvergne



Frédéric AGUILERA



## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

### Rappel de l'existant

Les études menées par le Pôle Métropolitain dans le domaine des mobilités ont mis en exergue des besoins de déplacements entre les agglomérations (Clermont-Ferrand, Issoire, Riom, Thiers, Vichy) et les territoires périurbains environnants. Si ces besoins de mobilité sont importants, ils se caractérisent par un émiettement des origines - destinations, faisant qu'à ce jour très peu d'alternatives à l'usage de la voiture individuelle n'ont pu être proposées et les services de mobilité existants semblent touchés par un déclin inexorable (contraction du réseau d'autocars interurbains, fermeture de gares...).

Toutefois, l'émergence de nouveaux usages de la voiture (covoiturage, autopartage) est perçue comme LA solution aux mobilités de demain pour ces déplacements entre cœurs urbains et couronnes périurbaines. Plusieurs expérimentations sont, d'ailleurs, engagées dans cette perspective de « la voiture autrement », tant à l'échelle locale que nationale.

Les élus du Pôle métropolitain ont décidé au Conseil du Pôle métropolitain du 12 décembre 2018 de conduire, en 2019, deux actions pour aider les territoires à se positionner en faveur d'une meilleure gestion de la voiture partagée facilitant les déplacements interurbains :

1. **Organiser une conférence intitulée « Penser la voiture autrement »**, dans le cadre de la semaine du développement durable, le 27 mai 2019, pour informer les élus des collectivités, les experts et les techniciens de la mobilité sur les leviers, les freins et les opportunités des nouveaux usages de la voiture. Cette action, appuyée par l'Agence d'urbanisme, a réuni environ 80 participants issus de l'ensemble du territoire du Pôle Métropolitain. Huit intervenants ont partagé, avec la salle, l'éventail des outils qui existent ou qui sont en cours d'émergence localement dans le domaine de la « voiture autrement » : un expert national (Nicolas LOUVET), un retour d'expérience régional (CA Ouest Rhodanien), ainsi qu'une table ronde avec des élus et techniciens locaux.
2. **Réaliser une étude sur les aires de covoiturage pour connaître les pratiques** actuelles et cerner les attentes des covoitureurs, afin d'être force de propositions dans l'aménagement des lieux de covoiturage. Cette action s'est appuyée sur l'Agence d'urbanisme qui a enquêté, avec l'appui de deux stagiaires, plus d'une quinzaine de sites sur le territoire du Pôle métropolitain. Les enseignements tirés de cette enquête permettent de formaliser des recommandations concernant les aires de covoiturage, en termes de localisation, dimensionnement ou de services connexes, etc.



# Conseil du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne

MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

14 heures 30

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

/ 2 DEC. 2019

## DEFI ECONOMIE NUMERIQUE : SUITES ET PERSPECTIVES

CONTROLE DE LÉGALITÉ

Le Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne s'est réuni le 24 septembre 2019 à 14H30 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

### Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. Frédéric AGUILERA - Président,  
M. Dominique ADENOT, M. Marcel ALEDO, M. Bertrand BARRAUD, M. Frédéric BONNICHON, Mme Marion CANALES, M. Jacques DE CHABANNES, M. Bernard FERRIERE, M. Joseph GAILLARD, M. Roger GARDES, M. Henri GISSELBRECHT, M. Jean-Claude GUILLON, M. Jean-Sébastien LALOY, Mme Isabelle LAVEST, M. Christian MELIS, M. Gilles PAULET, M. Daniel PEYNON, M. Hervé PRONONCE, M. François RAGE, M. Bernard VEISSIERE, M. Gilles VOLDOIRE,

### Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. Christian ARVEUF, ayant pouvoir à M. Christian MELIS  
M. Jean-Paul BACQUET, ayant donné pouvoir à M. Bernard VEISSIERE  
M. Olivier BIANCHI, ayant donné pouvoir à M. François RAGE  
M. Jean-Jacques FAUCHER, ayant pouvoir à Mme Marion CANALES  
M. Gabriel MAQUIN ayant donné pouvoir à M. Joseph GAILLARD  
M. Patrick MONTAGNER, ayant pouvoir à M. Daniel PEYNON  
M. Pierre RIOL, ayant donné pouvoir à M. Henri GISSELBRECHT

### Étaient excusés :

M. Tony BERNARD, M. Nicolas BONNET, M. Jean-Pierre BRENAS, M. Jean-Christophe CERVANTES, M. Luc CHAPUT, M. Serge CHARLEMAGNE, M. Cyril CINEUX, M. Jean-Jacques FAUCHER, Mme Danièle GILBERT, M. Claude NOWOTNY, M. Bertrand PASCUIUTO, M. Pierre PECOUL, M. Pascal PIGOT,

**Conseillers en exercice : 40**

**Conseillers présents : 21**

**Conseillers représentés : 0**

**Conseillers ayant donné pouvoir : 7**

**Total votants : 28**

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

### Rappel de l'existant

Avec l'avènement du numérique et la démocratisation des smartphones, on assiste à l'émergence rapide et foisonnante d'une offre de services digitaux qui bouleversent la vie professionnelle et la vie quotidienne des citoyens et des entreprises. Si ce phénomène s'observe largement quel que soit le territoire, la transformation numérique de la société s'effectue à des niveaux d'assimilation différents en fonction des publics et des organisations. Elle pose, par ailleurs, la question de son adaptation avec les exigences d'une transition écologique, soutenable et responsable.

S'inscrivant dans la dynamique de réflexion de la démarche « Happi Montana » portée par Maceo, le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne a réuni, en 2018, les principaux acteurs locaux du numérique pour relever le défi collectif d'une meilleure diffusion de l'économie digitale sur l'ensemble du territoire. L'objectif premier était d'amener chaque territoire, depuis la métropole clermontoise jusqu'aux villes petites et moyennes du Pôle, à tirer parti des avantages des technologies numériques émergentes en termes d'emploi, de formation, d'accès aux droits fondamentaux, de création de valeurs, de lien social et d'émancipation citoyenne.

Un plan d'actions pour le numérique a ainsi été validé, en mars 2019, par le Conseil du Pôle métropolitain. Rassemblant l'écosystème numérique local à travers ses initiatives les plus inspirantes, cette démarche a permis de dresser un diagnostic partagé et de définir des actions autour de quatre axes stratégiques :

Axe 1 / Mailler le territoire d'espaces et de lieux connectés

Axe 2 / Viser une inclusion numérique du plus grand nombre

Axe 3 / Attirer et former les talents d'aujourd'hui et de demain

Axe 4 / Accompagner la digitalisation de toutes les entreprises, grandes entreprises, TPE/PME, start-ups...

### Le reste à faire

L'ambition du Pôle métropolitain est de mieux diffuser l'économie numérique à l'échelle de l'ensemble de son territoire en mobilisant tous son écosystème. L'objectif poursuivi est d'accélérer la croissance des entreprises et d'accroître les opportunités d'accéder à des emplois grâce au numérique.

La stratégie déployée s'appuie sur 14 actions concrètes à mettre en œuvre sur un temps court (2019-2021). Plusieurs porteurs d'actions sont mobilisés : cluster régional Digital League, Clermont French Tech, CCI, E-campus, région Auvergne-Rhône-Alpes et départements, EPCI ... Le Pôle métropolitain est, également, appelé à s'engager dans la mise en œuvre de la stratégie à travers plusieurs actions telles que la sensibilisation du public féminin aux opportunités de carrières numériques ou encore la coordination des données en Open Data.

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne propose une rencontre le jeudi 3 octobre 2019, de 17h45 à 20h30, à l'auditorium Turing 22 pour comprendre la transformation digitale qui s'opère sur notre territoire, dresser un tour d'horizon des initiatives locales, régionales et nationales et de toutes les opportunités offertes par le numérique pour concilier performance économique, développement humain et transition écologique des territoires. Cette conférence, qui devrait réunir une centaine de participants (institutions, clusters, entreprises, formations, associations...), vient clore la phase d'étude et lancer la mise en place du plan d'actions numérique du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne. Cette soirée de réflexions et d'échanges aura pour objectifs de :

- Partager collectivement le plan d'actions numérique du Pôle métropolitain et l'éventail des solutions à disposition des EPCI.
- Tirer des enseignements des retours d'expériences présentés en matière de transition numérique et de transition écologique.
- Conforter les dynamiques partenariales initiées sur les territoires en vue de la mise en œuvre du programme d'actions.
- Enrichir le réseau d'acteurs-ressources et, notamment, avec la Fing, l'ADEME, la Banque des Territoires et la Fondation LDigital.

### L'adhésion à la FING

Créée en 2000, la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération) est un réseau d'entrepreneurs, d'acteurs publics, de chercheurs et d'experts qui conduit des travaux critiques et créatifs qui questionnent les potentiels et les enjeux de la société numérique. Association loi 1901, elle compte aujourd'hui 200 adhérents. Animée par 10 collaborateurs (prospectivistes, journalistes, sciences sociales, ...), la Fing est dirigée par Jacques-François Marchandise et présidée par Philippe Lemoine. La FING conduit une dizaine de projets novateurs chaque année, mobilisant l'intelligence collective et décloisonnant les champs thématiques. Il s'agit de data et d'algorithmes, de travail et d'environnement, de confiance et d'attention, de démocratie et d'action publique... Sa gouvernance s'appuie sur :

- Des grands partenaires : Groupe La Poste, Caisse des Dépôts, ADEME, Orange
- Des partenaires stratégiques par projet : INRIA, MAIF, Bouygues Immobilier, Renault, Suez Environnement, EDF, Société Générale, DINSIC, France Stratégie, CGET, ADEME, Régions, Départements, Métropoles...
- Des adhérents : +200 (grandes entreprises, collectivités territoriales, innovateurs, associations, recherche et enseignement supérieur, ...)
- Un réseau de 1 500 organisations, 10 000 participants annuels
- Des participations en tant que cofondateurs de la 27e Région, OpenDataFrance, la Fabrique des mobilités, la MedNum, DigitalAfrica, ...

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

La Fing conduit plusieurs programmes et, notamment, Transitions2 (transition écologique et numérique) et « RESET-Quel numérique voulons-nous ? », impliquant un ensemble d'acteurs publics, privés et associatifs autour d'une réinvention du numérique fondée sur le développement humain.

Plusieurs démarches des EPCI membres du Pôle métropolitain peuvent trouver des résonances avec les travaux de la Fing :

- Intégration dans les cahiers des charges, délégations et concessions, choix d'investissement, des règles et critères exigeants en matière de privacy, d'écologie, d'inclusivité, d'attention,
- Approches responsables du numérique en termes de travail, d'emploi, de formation, fondées sur le droit à un travail décent et le développement des capacités humaines.
- Actions en faveur d'un numérique moins énergivore et moins consommateur de ressources, par et avec de grands acteurs et clients de l'informatique et des réseaux.

Il pourrait, dès lors, s'agir d'articuler les stratégies et projets du Pôle métropolitain avec les défis de la Fing en qualifiant les engagements possibles et les leviers, décrivant des actions communes au sein du territoire clermontois.

### Les autres pistes de partenariat

LDigital est une fondation composée de membres bénévoles, femmes, hommes, écoles, établissements de formation, entreprises fédérées et actifs pour faire progresser le pourcentage de femmes dans le numérique. Placée sous l'égide de la fondation de l'Université de Lyon, LDigital représente un réseau de partenaires institutionnels, associatifs ou privés, fortement impliqués dans deux principales actions :

- Attirer les femmes actives et en reconversion professionnelle dans les métiers du numérique et développer leurs compétences.
- Mener des actions de sensibilisation auprès des jeunes, en milieu scolaire ou non, de la maternelle à l'université.

Dans le cadre de la Clermont Innovation week, la Fondation Ldigital a ainsi co-organisé une matinale innovante le 3 avril 2019 avec un Digital Dating spécial femmes : « Connectons les besoins de votre entreprise avec les talents féminins ! ». Suivant le format de speed-meeting, 160 entretiens ont ainsi réuni 50 candidates en reconversion professionnelle et 19 recruteurs issus d'entreprises du Pôle métropolitain qui recrutent des femmes dans le secteur du numérique.

D'autres actions sont envisagées à l'échelle du pôle métropolitain : Matinales, participation à des évènements locaux, réalisation d'une publication de portraits inspirants...

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Compte-tenu de ces éléments, il est acté de :

- Valider de l'adhésion à FING, pour un montant de 2 500€ TTC.
- Valider du don de 650€ TTC à la Fondation LDigital au titre de sa participation à la Conférence sur le numérique du 3 octobre 2019 organisée par le Pôle métropolitain.
- Valider l'autorisation de délégation au Président de prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout acte ou document utile à l'exécution de la présente délibération.

Pour ampliation certifiée conforme  
Le Président du Pôle Métropolitain  
Clermont Vichy Auvergne

Frédéric AGUILERA

## Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

# Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Mardi 24 septembre 2019 à 14H30

### Indemnité de conseil allouée au comptable des finances publiques

Le Conseil du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne s'est réuni le 24 septembre 2019 à 14H30 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

/ 2 DEC. 2019

#### Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. Frédéric AGUILERA - Président,  
M. Dominique ADENOT, M. Marcel ALEDO, M. Bertrand BARRAUD, M. Frédéric BONNICHON,  
Mme Marion CANALES, M. Jacques DE CHABANNES, M. Bernard FERRIERE, M. Joseph GAILLARD, M. Roger GARDES, M. Henri GISSELBRECHT, M. Jean-Claude GUILLON, M. Jean-Sébastien LALOY, Mme Isabelle LAVEST, M. Christian MELIS, M. Gilles PAULET, M. Daniel PEYNON, M. Hervé PRONONCE, M. François RAGE, M. Bernard VEISSIERE, M. Gilles VOLDOIRE,

#### Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. Christian ARVEUF, ayant pouvoir à M. Christian MELIS  
M. Jean-Paul BACQUET, ayant donné pouvoir à M. Bernard VEISSIERE  
M. Olivier BIANCHI, ayant donné pouvoir à M. François RAGE  
M. Jean-Jacques FAUCHER, ayant pouvoir à Mme Marion CANALES  
M. Gabriel MAQUIN ayant donné pouvoir à M. Joseph GAILLARD  
M. Patrick MONTAGNER, ayant pouvoir à M. Daniel PEYNON  
M. Pierre RIOL, ayant donné pouvoir à M. Henri GISSELBRECHT

#### Étaient excusés :

M. Tony BERNARD, M. Nicolas BONNET, M. Jean-Pierre BRENAS, M. Jean-Christophe CERVANTES, M. Luc CHAPUT, M. Serge CHARLEMAGNE, M. Cyril CINEUX, M. Jean-Jacques FAUCHER, Mme Danièle GILBERT, M. Claude NOWOTNY, M. Bertrand PASCIUTO, M. Pierre PECOUL, M. Pascal PIGOT,

**Conseillers en exercice : 40**  
**Conseillers présents : 21**  
**Conseillers représentés : 0**  
**Conseillers ayant donné pouvoir : 7**  
**Total votants : 28**

